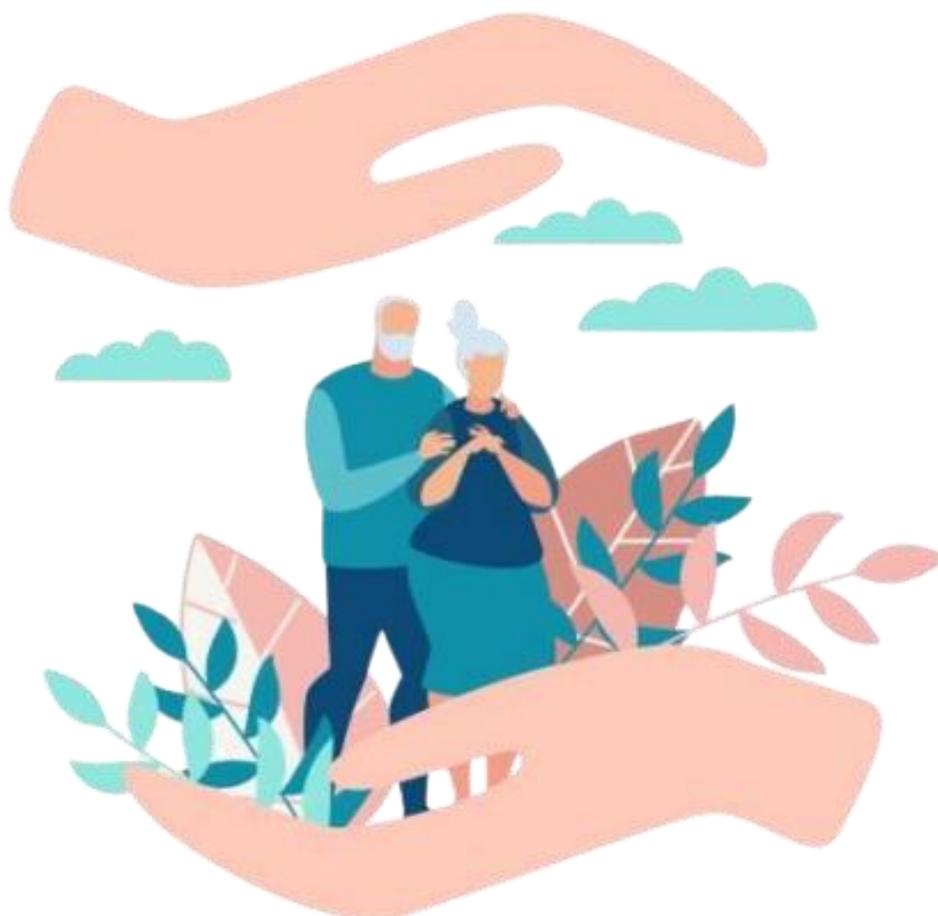


# Livret d'accueil

Des bénéficiaires du service  
Autonomie du CCAS



# Sommaire

---

1. Missions du service d'aide à domicile et les offres du CCAS
2. Interlocuteurs et fonctionnement du service
3. Constitution du dossier de prise en charge
4. Tarification
5. Facturation
6. Médiateur de la consommation
7. Offres de partenaires



# 1- Missions du CCAS et du pôle autonomie

## 1- Le CCAS

Il a pour mission d'accompagner et de soutenir au quotidien les plus vulnérables (personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en difficulté ou en grande précarité) afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de réduire les inégalités et de faciliter l'accès aux droits. Il organise ses missions autour de 4 pôles :

- Pôle Accueil (information, orientation des usagers) ;
- Pôle Action sociale et Handicap (accès aux droits, traitement des demandes d'aides sociales légales et facultatives), organisation d'actions de prévention, domiciliation, hébergement d'urgence ;
- Pôle Habitat/Logement (logement social, lutte contre l'habitat indigne).
- Pôle Autonomie (promotion de la politique en faveur des personnes âgées et gestion d'un service d'aide à domicile)

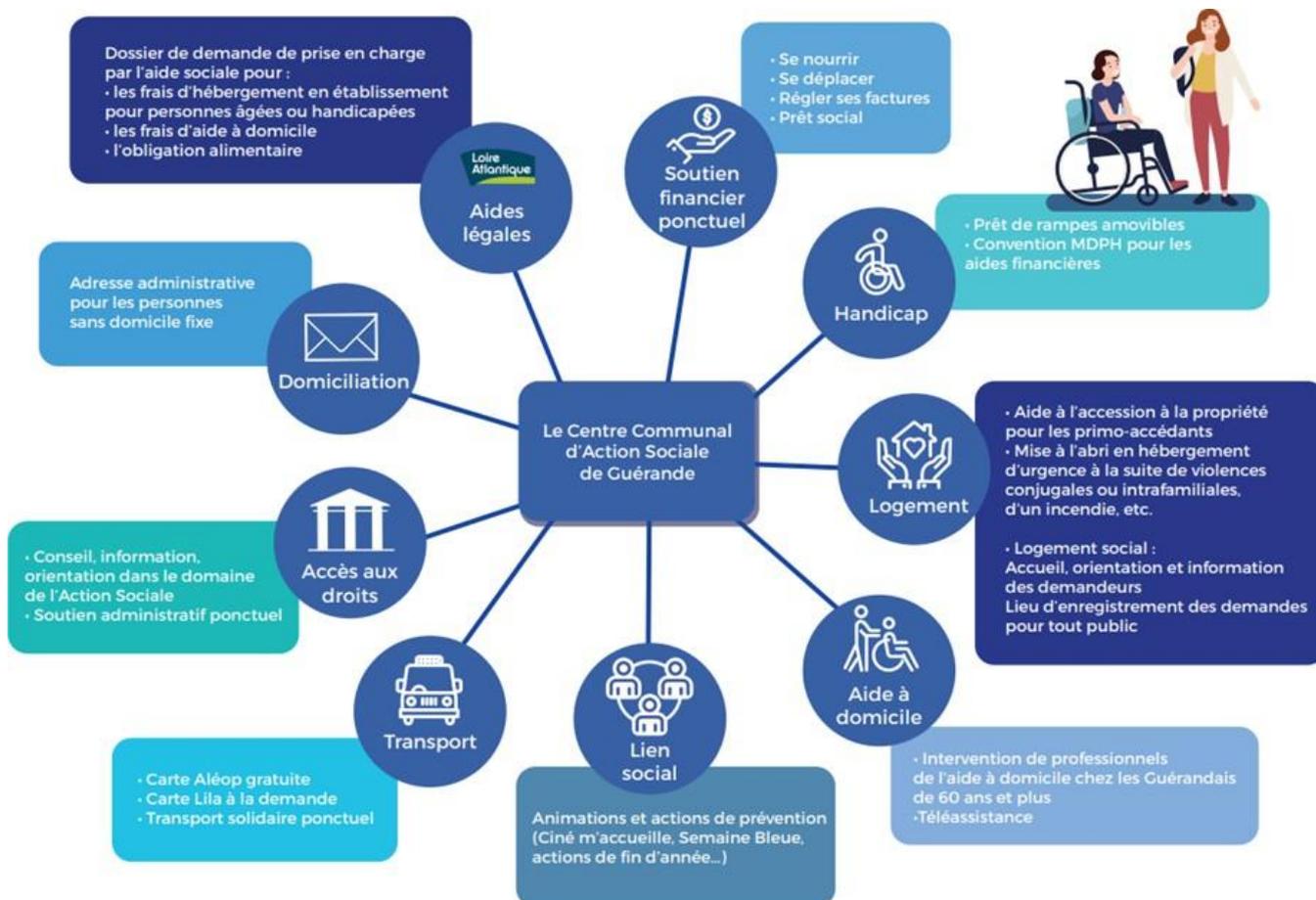
## 2- LE SAD (Service Autonomie à Domicile)

Le concept de "maintien à domicile " englobe l'ensemble des moyens mis en œuvre pour qu'une personne en perte d'autonomie puisse rester à son domicile dans de bonnes conditions.

Le SAD peut constituer une alternative à l'entrée en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Pour un accompagnement personnalisé, deux documents sont établis en début de prise en charge, le DIPEC (Document Individuel de Prise En Charge) et le PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé).

Le SAD n'étant pas un service de soins infirmiers, il ne peut se substituer aux professionnels de santé pour des actes tels que : mise en place de bas de contentions, changer un pansement, préparation et distribution des médicaments...

Pour informer les bénéficiaires, un guide des limites du métier d'aide à domicile à été réalisé, il est annexé au règlement de fonctionnement du service.



## Les prestations proposées :



Aide à la toilette



Aide à l'habillage



Transferts



Aide à l'entretien du logement



Aide à l'entretien du linge



Accompagnements extérieurs



Aide à la préparation des repas



Lien social



Aide administrative

## L'animation du territoire :

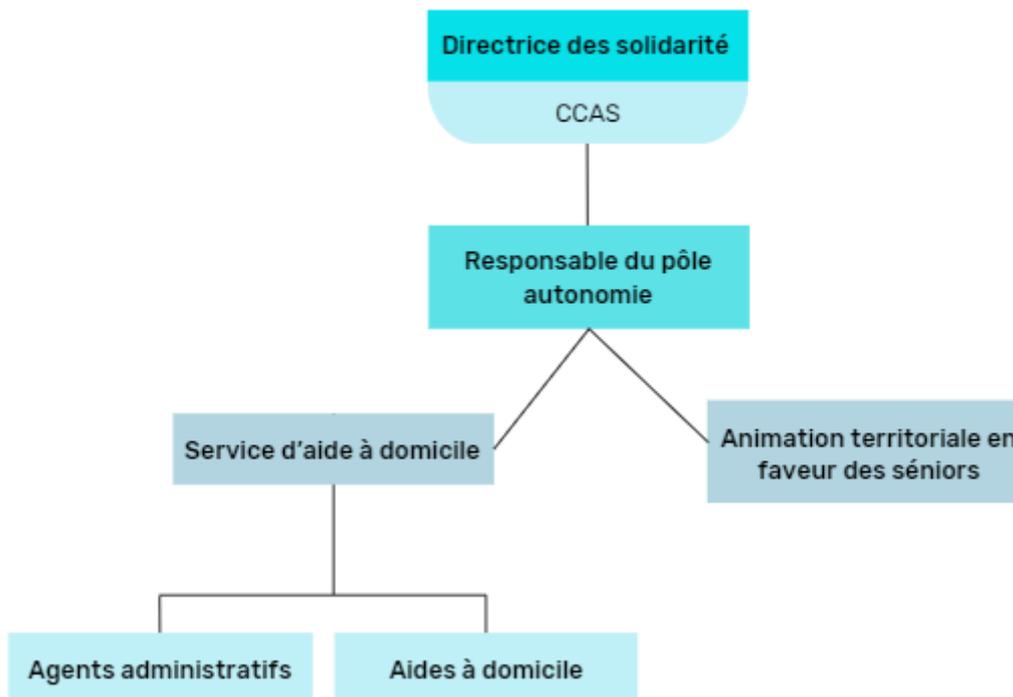
Le pôle autonomie coordonne et organise des animations auprès du public des séniors guérandais tout au long de l'année pour favoriser le vivre ensemble, notamment au travers d'activités intergénérationnelles et de prévention pour favoriser le maintien à domicile. Des temps d'échange informels sont aussi organisés afin de rompre l'isolement.

Les bénéficiaires du SAAD sont informés du calendrier des animations et s'ils présentent des difficultés de mobilité, ils peuvent être accompagnés aux différents ateliers proposés. Afin d'encourager la participation, les bénéficiaires peuvent être directement sollicités selon leur profil et leurs besoins identifiés.



## 2- Interlocuteurs et fonctionnement du service

### ORGANIGRAMME DU SERVICE



#### Les modalités d'intervention des aides à domicile :

Les aides à domicile ont une amplitude de travail de 8h à 20h du lundi au dimanche.

Leurs plannings d'interventions sont établis par le service. Ils tiennent compte des besoins des personnes aidées.

Toute modification se fait en concertation entre le bénéficiaire et le service.

## 3- Constitution du dossier de prise en charge

Lorsque l'usager fait le choix de contractualiser avec le SAD, une visite à domicile est organisée.

Il est procédé à une évaluation des besoins de la personne dans le but d'apporter une réponse individualisée.

Lors de cette rencontre, le dossier administratif de l'usager est instruit (Document Individuel de Prise En Charge), les documents liés au fonctionnement du service lui sont remis (règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés de la personne accueillie...) ainsi qu'un devis.

Concernant les demandes d'aides financières elles sont initiées avec le CLIC Eclair'âge (Centre Local d'Information et de Coordination).

## 4- Tarification

Le CCAS met en place une tarification dégressive, basée sur les tarifs de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) depuis le 1er juillet 2024. Elle comporte 4 niveaux de participation en fonction des ressources.

RESSOURCES MENSUELLES				
Personne seule	Ménage	Participation du bénéficiaire	Tarifs horaires lundi au samedi*	Tarifs horaires dimanche et jours fériés*
Jusqu' à 1 396,00 € (exclu)	Jusqu' à 2 121,00 € (exclu)	40 %	10,72 €	12,04 €
De 1 396,00 € à 1 563,00 € (exclu)	De 2 121,00 € à 2 456,00 € (exclu)	55 %	14,74 €	16,55 €
De 1 563,00 € à 2 232,00 € (exclu)	De 2 456,00 € à 3 347,00 € (exclu)	75 %	20,10 €	22,57 €
Plus de 2 232,00 €	Plus de 3 347,00 €	100 %	26,80 €	30,10 €

Les tarifs CCAS s'appliquent :

- Au-delà des plans d'aide alloués par les différents financeurs,
- Pour les usagers ne bénéficiant d'aucune prise en charge financière,
- Dans l'attente d'une éventuelle prise en charge financière.



## 5- Facturation

A chaque intervention, les aides à domicile badgent en début et en fin de leur prise en charge. Les données sont enregistrées sur le logiciel professionnel de gestion du service. Un pointage puis un contrôle des heures sont réalisés permettant ainsi :

- La transmission aux organismes financeurs (caisses de retraite, Département...) des factures relatives à leurs participations.
- La transmission des factures aux bénéficiaires du service d'aide à domicile.

## 6- Médiateur de la consommation

La médiation de la consommation est un moyen de régler un litige à l'amiable entre un consommateur ou un usager et un professionnel. Il s'agit d'un process extrajudiciaire. Le médiateur constitue un tiers habilité à l'arbitrage, il n'est pas là pour régler le litige mais pour trouver des solutions.

Médiateur de la consommation : CM2C  
49, rue du Ponthieu 75008 Paris – cm2c@cm2c.net

## 7- Offres de partenaires

La téléassistance  **vitaris**  
VIVONS PLEINEMENT

Un contact 24h/24, de jour comme de nuit. Un dispositif simple (boîtier raccordé sur une prise de courant et de téléphone). Gestion administrative au CCAS. Installation et suivi : partenariat avec la société Vitaris et le Conseil départemental de Loire-Atlantique.

CLIC "Eclair'âge" 

(Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique) 26 bis,

faubourg Saint-Michel - 44350 Guérande

02 40 62 64 - [www.cliceclairage.com](http://www.cliceclairage.com)

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 (accueil physique et téléphonique) et de 14h à 17h30 (sur RDV). Fermé le mardi après-midi.

Le CLIC est un centre d'informations dédié aux personnes âgées de plus de 60 ans. Il vous oriente vers des services adaptés, vous accompagne dans vos démarches et propose des actions d'information et de prévention. Le CLIC peut vous communiquer la liste des services d'aides à domicile, de portage de repas, des hébergements temporaires ou définitifs.

Transports : le réseau "Lila" 

Pensez aux transports en commun. Il existe plusieurs types de services sur le réseau Lila. Renseignez-vous auprès de :

Lila Presqu'île

1, place Dolgellau - 44350 Guérande

02 40 62 06 20

[lila.presquile@sits.loire-atlantique.fr](mailto:lila.presquile@sits.loire-atlantique.fr) [lilapresquile.fr](http://lilapresquile.fr)

Guérande mobilité solidaire



Association proposant des chauffeurs bénévoles pour un accompagnement dans les déplacements. Conditions et réservations au 07 75 81 47 43

Portage de Livres CD / DVD à domicile



La Médiathèque dessert à domicile, une fois par mois, les personnes âgées ou à mobilité réduite abonnées.

Médiathèque Samuel Beckett

02 40 24 75 91 - [mediatheque@ville-guerande.fr](mailto:mediatheque@ville-guerande.fr)

## Centre communal d'action sociale

11, rue des Saulniers

44350 Guérande

Tél : 02 40 24 99 57

**Service autonomie à domicile, tél :**

02 40 24 28 22

Ouvert lundi-mercredi-jeudi et vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
et le mardi de 8h30 à 12h et de 14h30 à  
17h

